

Les prix Juno : une merveilleuse occasion de promouvoir l'enseignement de la musique au Manitoba

Message du ministre

En décembre 2003, l'Académie canadienne des arts et des sciences de l'enregistrement (CARAS) annonçait que Winnipeg avait été choisie pour tenir en 2005 la cérémonie la plus importante de l'industrie de la musique au Canada, soit la remise des prix Juno. Cet événement, qui se déroulera du 1^{er} au 3 avril 2005, représente une occasion rêvée pour la ville et la province de mettre en valeur les arts, la culture et les solides traditions musicales qui leur sont propres.

À titre de ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, je me réjouis de l'occasion qui nous est offerte de promouvoir les talents musicaux de nos enseignants et élèves. Je suis donc enchanté de proclamer encore une fois qu'avril 2005 sera le *Mois « Célébrer la musique au sein des écoles du Manitoba »*.

La musique manitobaine évoque des histoires qui nous touchent de près ainsi que des récits lointains à l'image de la force conférée par la diversité de nos collectivités. La musique berce nos vies, agrmente nos activités quotidiennes, marque notre passage de l'enfance à l'âge adulte et nous enrichit sur les plans personnel, social et créatif.

La musique se trouve aussi au cœur de nombreux événements culturels. En plus d'améliorer la qualité de vie des Manitobains, la musique contribue au développement et à l'influence économique de notre ville et de notre province. Les festivals et les concerts – ainsi que les cérémonies comme la remise des prix Juno – nous amènent des artistes et des spectateurs qui profitent des diverses attractions offertes dans notre province.

La cérémonie des prix Juno offre l'occasion de présenter les réalisations de musiciens canadiens talentueux qui, dans bien des cas, ont choisi leur carrière en raison de l'enseignement et des encouragements qu'ils ont reçus des enseignantes et des enseignants des programmes scolaires de musique. Même s'ils n'auront probablement jamais la chance de se trouver sous les feux de la rampe ni d'être applaudis par la population canadienne, un nombre incalculable de Canadiennes et Canadiens peuvent aussi associer leur amour de la musique aux expériences vécues à l'école.

En avril 2004, de nombreuses écoles dans toute la province ont participé au *Mois « Célébrer la musique »*. Si on en juge par les événements ayant mis en vedette des groupes, des orchestres et des chorales ainsi que par les vidéoclips et les enregistrements sonores reçus, cet événement a généré beaucoup d'enthousiasme. En préparation de la célébration de 2005, mon Ministère a invité les enseignantes et les enseignants de musique à planifier des activités dans le cadre de la remise des prix Juno et du *Mois « Célébrer la musique »*. Je les remercie de leurs efforts et je me réjouis à l'avance des semaines intéressantes qui nous attendent alors que nous ferons la promotion de la musique qui occupe une place de choix dans nos vies.

Diverses activités seront organisées pour souligner le *Mois « Célébrer la musique au sein des écoles du Manitoba »*. Pour en savoir plus, visitez le site du Ministère, à l'adresse <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/arts/index.html>.

Je vous invite à vous joindre à moi pour célébrer la musique durant tout le mois d'avril!

L'honorable Peter Bjornson

Ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse

À l'intérieur

Progrès réalisés dans le cadre du Programme d'action en éducation du Manitoba favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4	2
Célébrer, ensemble, l'éducation française!	3
Les études postsecondaires – Réaliser son rêve	4
Le bien-être, l'homéostasie et le nouveau programme de Biologie, secondaire 3	4
La mise en œuvre du programme d'études en informatique est prévue pour 2005-2006	5
Règlement sur les directives de développement durable à l'intention des administrations locales, des divisions scolaires, des universités, des collèges et des offices régionaux de la santé	5
Le Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire	6
Français de base	6
Recueils de textes littéraires francophones	7
Listes de diffusion en mathématiques	7
La responsabilité sociale à l'École Centrale : une affaire de famille!	8

Le point sur le *Programme d'action en éducation du Manitoba favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4*

Le Programme d'action en éducation M-S4 énonce six éléments prioritaires. Le présent article décrit la sixième priorité et fait le point sur d'autres questions d'intérêt.

Priorité 6 : « Lier les politiques et la pratique aux conclusions de la recherche »

Les données recueillies sur le rendement des élèves et les conclusions des recherches devraient permettre la prise de décisions avisées dans les écoles. Lorsque le Programme d'action en éducation M-S4 a été élaboré en 2002, on trouvait quatre mesures dans le cadre de la sixième priorité et trois autres mesures étaient désignées comme des « mesures générales ». Dorénavant, les sept mesures seront incluses dans la sixième priorité.

- 1. Prévoir un lien entre le site Web du Ministère et les ressources nationales et internationales.** Le Bureau de l'éducation française a créé et a affiché sur le site Web du Ministère une liste de sites consacrés à la recherche et à la pratique pédagogique. La Direction générale de l'éducation des Autochtones prévoit de concevoir une page Web sur la recherche autochtone et d'ajouter un hyperlien vers le Programme d'action M-S4.
- 2. Appuyer les partenariats en matière de recherche dans la province.** Le Ministère a participé à la mise sur pied du Réseau des recherches en éducation au Manitoba (RREM), qui sert de lien entre les facultés d'éducation, les divisions scolaires, les écoles et le Ministère en ce qui concerne les questions liées à la recherche. Plusieurs projets de recherche ont ainsi vu le jour, tout comme le site Web du RREM <www.mern.ca>.
- 3. Offrir de l'aide aux écoles en matière de recherche et de techniques d'évaluation.** Le Ministère a organisé des forums sur la recherche dans les domaines de la numératie et de la jeune enfance, et a apporté son soutien à la conférence organisée par la Manitoba Association of School Superintendents (association manitobaine des directrices générales et directeurs généraux) qui portait sur les questions autochtones dans le domaine de l'éducation. Le personnel du Ministère a rédigé un guide d'évaluation pour les écoles qui participent à des projets de recherche consacrés à l'effectif et à la composition des classes.
- 4. Améliorer l'évaluation des politiques et des pratiques.** Le projet pilote consacré aux rubriques personnalisées et les projets portant sur les résultats des services d'orthophonie et de psychologie compris dans la mesure 1.2 ont permis d'améliorer l'évaluation en ce qui concerne les enfants ayant des besoins spéciaux. Les activités relatives à la planification scolaire de la priorité amélioreront l'autoévaluation des écoles et des divisions scolaires grâce à la planification réfléchie et à la communication aux collectivités.
- 5. Distribuer de l'information sur les pratiques prometteuses.** Le bulletin *Éducation Manitoba* représente un nouvel outil pour diffuser l'information. La Direction des ressources éducatives françaises (DREF) prépare et diffuse des bibliographies sur des sujets pertinents.

- 6. Partager l'information concernant les initiatives ayant remporté du succès au Manitoba et ailleurs.** Des praticiennes et praticiens manitobains sont recrutés pour faire de la formation professionnelle et des méthodes et pratiques éprouvées figurent dans les publications. Le Ministère établit des liens avec des chercheurs et des projets de recherche ici et ailleurs. Le RREM a organisé des forums sur la recherche concernant chacune des six priorités du Programme d'action en éducation M-S4 et offre régulièrement des ateliers régionaux sur des sujets choisis.
- 7. Appuyer la création de réseaux en ce qui concerne les six priorités.** Le Ministère reconnaît que le Manitoba offre un avantage de taille : la population collabore de plein gré et librement. Le site Web du RREM représente un bon exemple de cette collaboration. On peut citer en outre les divers projets pilotes auxquels participent les divisions scolaires, ainsi que les documents d'appui élaborés en collaboration avec les partenaires du monde de l'éducation.

Autres points importants

- L'automne dernier, Peter Bjornson, ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, a dirigé des séances de consultation provinciale concernant le Programme d'action en éducation M-S4. On a alors déterminé d'autres activités qui devraient être prises en considération pour ce programme.
- Un document visant à faire le point et à compléter les consultations a été placé dans le site Web du Programme d'action en éducation M-S4 (Faisons le point : Examen des progrès du *Programme d'action en éducation du Manitoba favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4*).
- L'année 2004-2005 nous apportera les consultations concernant le projet de loi 13 (programmes d'éducation appropriés), les plans de mise en œuvre des programmes d'enseignement en matière d'ESL (English as a Second Language) et de l'équité ethnoculturelle, ainsi que le programme d'évaluation provincial.
- Le Ministère, en collaboration avec Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba, a publié un plan d'action sur l'éducation des Autochtones. Ce plan d'action est affiché sur le site Web du Ministère à l'adresse <www.edu.gov.mb.ca/abedu/action_plan/index.html> (en anglais).

Les liens menant aux documents relatifs au Programme d'action en éducation M-S4 et d'autres renseignements sont offerts dans le site Web du Ministère, à l'adresse <<http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/praction/index.html>>.



Les liens menant aux documents relatifs au Programme d'action en éducation M-S4 et d'autres renseignements sont offerts dans le site Web du Ministère, à l'adresse <<http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/praction/index.html>>.

Célébrer, ensemble, l'éducation française!

En 1970, la Loi 113 est adoptée par le gouvernement du Manitoba : le français reprend le statut de langue d'enseignement, qu'il avait occupé jusqu'en 1896, sur un même pied d'égalité que l'anglais dans les écoles publiques du Manitoba.

Dans les années qui ont suivi, c'est pour répondre aux besoins des parents et des élèves désireux d'une éducation en langue française, que l'ensemble de la communauté a entrepris des démarches qui ont mené à l'établissement du Bureau de l'éducation française (BEF) : grâce aux efforts et à l'engagement de ses partenaires et, plus largement, de l'ensemble de la communauté éducative, le BEF a été établi en 1974 par un Décret en conseil.

Le Bureau de l'éducation française invite ses partenaires à célébrer l'éducation française au Manitoba : mesurer le chemin parcouru, reconnaître les succès, prendre acte des défis actuels et envisager l'avenir avec confiance.

Le BEF reconnaît la participation et l'appui continus de la communauté aux événements qui ont jalonné ses 30 ans, dont voici les principaux.

- **1970** – L'Assemblée législative approuve à l'unanimité des amendements à l'article 258 de la *Loi sur les écoles publiques* et reconnaît officiellement l'anglais et le français comme langues d'enseignement au Manitoba.
- **1972-1973** – La Section française des programmes d'études est dirigée par Arthur Corriveau.
- **juin 1973** – Remise du Rapport Tremblay au gouvernement provincial recommandant la mise en œuvre des amendements à la *Loi sur les écoles publiques*.
- **septembre 1973** – Réunion tenue au Palais législatif avec des représentants du gouvernement, dont Edward Schreyer (Premier ministre), Laurent Desjardins, Ben Hanuschak et René Chartier, et des représentants de la communauté franco-manitobaine, dont les président et vice-président de la Société franco-manitobaine, le Collège universitaire de Saint-Boniface, le président du Comité aviseur en langue française, le président de l'Association des commissaires d'écoles françaises, et le président des Éducateurs franco-manitobains. Les recommandations du Rapport Tremblay sont approuvées en principe.
- **février 1974** – Entente entre le Québec et le Manitoba permettant l'embauche contractuelle d'Olivier Tremblay pour la mise en œuvre des recommandations.
- **10 avril 1974** – Olivier Tremblay est nommé coordonnateur du Bureau de l'éducation française.
- **août 1974** – Préparation du cadre de travail 1974-1979.
- **11 octobre 1974** – Dépôt au Conseil du Trésor du budget 1974-1975 du Bureau de l'éducation française.
- **28 octobre 1974** – Décret en conseil MC33/74-6(a) approuvant l'établissement du Bureau de l'éducation française.
- **juin 1976** – Raymond Hébert est nommé au poste de sous-ministre adjoint (Bureau de l'éducation française).
- **juillet 1979** – Ronald J. Duhamel est nommé sous-ministre adjoint.
- **printemps 1982** – Le Ministère fait du Bureau de l'éducation française une division.
- **septembre 1982** – Guy L. Roy est nommé au poste de sous-ministre adjoint.
- **décembre 1982** – Le Centre de ressources, aujourd'hui la Direction des ressources éducatives françaises, est intégré au Ministère.
- **1983** – Publication du document *Policy for Basic French* (révisé en 1990).
- **mai 1984** – Instauration de la Politique curriculaire pour l'éducation en français langue maternelle.
- **janvier 1994** – La Division scolaire franco-manitobaine voit le jour.
- **septembre 1996** – Instauration de la Politique curriculaire pour le Programme d'immersion française (révisée en 1999).
- **2004** – Publication des Lignes directrices concernant l'enseignement du français de base – Guide à l'intention des divisions et districts scolaires.
- **mai 2004** – Raymond Théberge est nommé sous-ministre adjoint.

Les études postsecondaires – Réaliser son rêve

Enseignez-vous actuellement à des jeunes qui aspirent à faire des études postsecondaires? Ces jeunes sont-ils notamment confrontés à des obstacles de nature financière? Avez-vous des contacts dans le milieu des affaires? Si vous avez répondu oui à chacune de ces questions, il vous intéressera peut-être de savoir que Jeunesse Manitoba et Aide aux étudiants accordent leur appui à un programme susceptible d'aider les jeunes à faire la transition aux études postsecondaires.

Transition jeunesse : du travail aux études postsecondaires est une initiative du Comité directeur pangouvernemental des sous-ministres adjoints sur la jeunesse. Ce programme novateur vient en aide aux récents diplômés du secondaire 4 âgés de 16 à 21 ans qui souhaitent effectuer des études postsecondaires, mais qui n'ont pas les moyens financiers de le faire. Le programme leur offre un emploi rémunéré intéressant, des services de mentorat, des exposés informatifs, ainsi qu'une bourse de 3 000 \$.

Jeunesse Manitoba recrute des candidats et coordonne les entrevues. Les candidats proviennent des écoles secondaires de Winnipeg et des communautés rurales, là où se trouvent les emplois. Les emplois sont d'une durée de 10 à 14 mois, soit de juillet à la fin du mois d'août de l'année suivante. Les employeurs du secteur privé participant au programme sont admissibles à une subvention salariale. Les candidats retenus sont jumelés avec un mentor chargé de faciliter leur transition

dans le monde du travail et de les aider à réaliser leur objectif de poursuivre des études postsecondaires.

Jeunesse Manitoba coordonne tous les mois des exposés et des visites guidées pour aider les finissants à se préparer à exercer un emploi et à effectuer des études postsecondaires. Parmi les questions abordées, mentionnons les attentes du milieu de travail, la gestion de l'argent, et la santé et la sécurité au travail. Les finissants participent à des visites guidées d'établissements postsecondaires et obtiennent des renseignements relatifs à leurs objectifs postsecondaires.

Une fois que les finissants remplissent leurs conditions d'emploi et s'inscrivent à un programme d'études postsecondaires, Aide aux étudiants leur accorde une bourse de 3 000 \$ qui peut servir à payer des frais de scolarité ou couvrir des coûts connexes, tels que ceux liés à l'achat de livres. Vingt-cinq bourses sont décernées annuellement.

Si vous connaissez une entreprise ou un élève que ce programme pourrait intéresser, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :
Lindsay Williamson
Conseillère
Jeunesse Manitoba
Téléphone : (204) 945-0437
Courriel : lwilliamso@gov.mb.ca

Le bien-être, l'homéostasie et le nouveau programme de Biologie, secondaire 3

On peut résumer en deux mots le nouveau cours de Biologie, secondaire 3 : bien-être et homéostasie. Cette orientation est née des efforts de l'équipe de projet en vue de répondre à la question suivante : « Qu'est-ce que nos élèves doivent vraiment savoir concernant leur corps? »

En mettant l'accent sur le bien-être personnel, on favorise une meilleure compréhension de la santé personnelle et de la prise de décisions saines d'un point de vue scientifique. Le contenu scientifique critique est abordé par l'étude de l'homéostasie – comment, peu importe le moment, notre organisme s'y prend-il pour maintenir son environnement interne dans un état stable. Cette lutte constante pour maintenir la température corporelle, la tension artérielle, les concentrations de déchets et les autres éléments à des niveaux normaux fait appel à des systèmes individuels, mais repose aussi sur des interactions complexes entre les systèmes.

Le cours examine aussi les divers aspects, allant des habitudes alimentaires courantes aux problèmes d'ordre médical, en passant par le vieillissement, qui perturbent l'homéostasie et ont des répercussions sur le bien-être personnel. Le cours permet d'explorer les technologies médicales et les traitements modernes tout comme les problèmes moraux qui s'y rattachent.

Le document de mise en œuvre fournit des orientations sur la façon d'utiliser un portfolio du bien-être tout au long du cours,

permettant ainsi aux élèves de recueillir divers renseignements, de faire des réflexions personnelles sur leur propre degré de bien-être et de se fixer des objectifs personnels. L'évaluation pour l'apprentissage représente un important fil conducteur dans ce document. On propose de nombreuses formes d'évaluation pour aider les enseignants à recueillir de l'information sur les connaissances des élèves et sur l'opportunité des moyens d'orienter l'enseignement. En outre, le document met l'accent sur l'élaboration de critères de qualité en collaboration avec les élèves pour que ces derniers sachent clairement ce qui est attendu d'eux.

On conserve des ressources connues et on en aborde de nouvelles. Le scénario *Signal rouge* constitue un exemple d'une nouvelle ressource élaborée par le Laboratoire national de microbiologie qui fait participer les élèves à une simulation basée sur la propagation d'une maladie infectieuse.

Bien que le personnel enseignant ayant déjà utilisé le programme transitoire soit au fait de la majeure partie du cours, les thèmes du bien-être et de l'homéostasie fournissent une orientation claire quant à la « vision générale », c'est-à-dire les connaissances essentielles que les élèves doivent acquérir grâce à ce cours. Des unités provisoires sont présentées dans le site du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, à l'adresse : <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/sn/index.html>. Le document de mise en œuvre sera distribué dans les écoles à l'automne.

La mise en œuvre du programme d'études en informatique est prévue pour 2005-2006

Le document intitulé *Informatique au secondaire 2 (20S), secondaire 3 (30S) et secondaire 4 (40 S) : Cadre manitobain des résultats d'apprentissage* a été diffusé par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba en juin 2004. Science du traitement de l'information, l'informatique s'intéresse à la programmation, à la résolution de problèmes et à la gestion de projets. Ces compétences s'appliquent à un large éventail d'activités, de domaines d'études et de situations de travail que rencontrent les élèves. Les cours peuvent aboutir à des études postsecondaires en informatique ou dans des disciplines connexes.

Le nouveau cadre de résultats d'apprentissage en informatique a été élaboré par une équipe d'enseignantes et d'enseignants du Manitoba qui ont mené des consultations auprès du secteur de la programmation informatique et des établissements d'enseignement postsecondaire. Les représentants du secteur ont surtout insisté sur le fait que presque toute programmation est effectuée en équipe. Par conséquent, il est nécessaire que les élèves aient l'occasion d'acquérir les habiletés en communication essentielles au travail d'équipe.

Les cours d'informatique sont facultatifs au secondaire 2, 3 et 4. La mise en œuvre du nouveau cadre est prévue pour 2005-2006 au secondaire 2 et 3, et pour 2006-2007 au secondaire 4. Certaines écoles ont déjà adopté le nouveau cadre; d'autres ont choisi la présente année scolaire pour faire la transition,

et continuent d'appliquer le programme d'études précédent et d'exploiter toute une gamme d'autres ressources. On s'attend à ce que les écoles utilisent le nouveau cadre pour remplacer les cours d'informatique 20S et 30S, ainsi que tous les cours proposés actuellement par l'école (CPÉ) dans le domaine de l'informatique.

On élabore actuellement un cadre distinct pour des cours portant sur des applications particulières du domaine de l'informatique, notamment la création de documents et d'outils multimédias au moyen de logiciels de traitement de textes, de tableurs, de bases de données et d'autres logiciels.

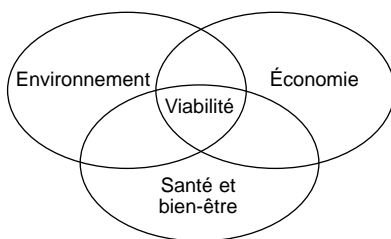
Le document peut être consulté sur le site Web du Ministère, à l'adresse <<http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/informatique/index.html>>. On peut également en commander la version papier auprès du Centre des manuels scolaires du Manitoba (CMSM) (www.mtbb.mb.ca). Le numéro de commande au CMSM est le **91847**.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant le cadre de résultats d'apprentissage en informatique, veuillez communiquer avec :

Michelle Larose-Kuzenko
Conseillère, Technologies de l'information
Téléphone : (204) 945-6683
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6683
Courriel : mlarose@gov.mb.ca

Règlement sur les directives de développement durable à l'intention des administrations locales, des divisions scolaires, des universités, des collèges et des offices régionaux de la santé

En janvier 2004, le *Règlement sur les directives de développement durable à l'intention des administrations locales, des divisions scolaires, des universités, des collèges et des offices régionaux de la santé* a été approuvé par la province du Manitoba.



De nature générale, les directives ont pour but de promouvoir le développement durable et de guider les organisations locales du secteur public dans la prise de décisions en matière de gestion financière et d'approvisionnement. Ces décisions portent sur l'achat, la location, l'utilisation ou l'élimination de biens,

d'installations et de services, notamment l'acquisition de biens et de services pour des travaux de construction, de rénovation ou d'autres types de travaux.

Pour prendre des décisions en matière de gestion financière, il faut tenir compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux, et de ceux se rapportant à la santé. En ce qui concerne l'approvisionnement, une organisation doit prendre en considération l'incidence du produit ou du service potentiel sur l'environnement et l'économie, protéger la santé et le bien-être des populations humaines, conserver l'énergie et promouvoir la prévention de la pollution, ainsi que la réduction et le réacheminement des déchets. Pour appliquer ces directives, il faut faire preuve de discrétion et de bon sens afin d'assurer la réalisation de l'objectif global de développement durable.

Pour en savoir davantage sur l'éducation pour un avenir durable dans les écoles du Manitoba, le Fonds des

innovations de développement durable (FIDD) ou le *Règlement sur les directives de développement durable*, veuillez communiquer avec :

Christina McDonald
Coordonnatrice du développement durable
Téléphone : 945-1924
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 1924
Courriel : chmcdonald@gov.mb.ca

Le développement durable est un processus de prise de décisions pour lequel il est nécessaire de prendre simultanément en considération des facteurs sociaux, environnementaux et économiques. En utilisant le développement durable en tant que principe directeur, on tient compte des incidences positives et négatives de toute décision sur la santé et le bien-être des humains, ainsi que sur l'environnement et l'économie. Il s'agit de la notion selon laquelle il faut s'efforcer de développer l'économie de manière à ne pas nuire à l'intégrité des écosystèmes et au bien-être social.

Le Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire

Le Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne est un stage de perfectionnement professionnel qui réunit annuellement, à Ottawa, 70 enseignants de toutes les régions du Canada pour leur permettre de se familiariser avec les rouages du Parlement. Durant la semaine intensive sur la Colline, les participants rencontrent des spécialistes de la politique (députés, sénateurs, fonctionnaires, responsables des médias, etc.). Ils font une étude critique de sujets importants comme le sens civique et la démocratie parlementaire. Tout au long du programme, les enseignants collaborent à l'élaboration de ressources pédagogiques pour l'enseignement de la démocratie, la gouvernance et la citoyenneté.

Les participants, entre autres, rencontrent les présidents du Sénat et de la Chambre des communes et d'autres parlementaires, assistent à la période des questions, à des

débats parlementaires et à des séances de comités, et participent à des déjeuners de travail avec des membres du personnel du Parlement et de l'administration fédérale. Ils passent une semaine à découvrir la capitale nationale, à visiter les édifices du Parlement, la Cour suprême et la résidence de la gouverneure-générale. La Foire des ressources offre gratuitement aux enseignants des ressources didactiques pertinentes en sciences humaines, sur la démocratie parlementaire, la gouvernance et le civisme. Cette semaine permet aux participants de réseauter avec des représentants de ministères et d'autres organisations spécialisées en sciences humaines.

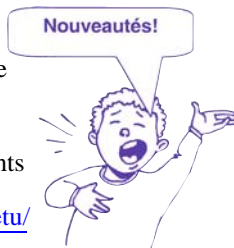
Les enseignants qui participent au Forum reviennent en salle de classe avec une passion renouvelée, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'assemblée nationale, beaucoup d'idées, de ressources et de méthodes d'enseignement en matière

d'éducation civique, ainsi que des stratégies efficaces d'enseignement de la démocratie parlementaire. Ils peuvent transmettre les connaissances sous un jour nouveau en sachant qu'ils ont la responsabilité d'expliquer les fonctions du parlement et l'effet des décisions qui y sont prises sur la population.

Le programme est ouvert aux enseignants de la 4^e année au secondaire 4 qui enseignent actuellement dans le domaine des sciences humaines. Les droits d'inscription de 300 \$ couvrent le déplacement, l'hébergement à l'hôtel Lord Elgin, ainsi que la plupart des repas. Les enseignants qui s'intéressent à participer au Forum de novembre 2005 sont priés de faire la demande avant la fin avril. Visitez le site du Forum pour de plus amples renseignements : <http://www.parl.gc.ca/information/about/education/teachers/index.asp?lang=F¶m=26&query=0>.

Français de base

Les conseillères pédagogiques en Français de base au Bureau de l'éducation française (BEF) ont le plaisir d'annoncer ce qui suit.



- Pratiques exemplaires** en français de base. Les enseignantes et les enseignants sont invités à visiter les sites Web <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/fdb/pratiques.html> (français) ou <http://www.edu.gov.mb.ca/ks4/cur/french/practices.html> (anglais) pour des suggestions et des *pratiques exemplaires* offertes par leurs collègues. Le personnel enseignant est encouragé à envoyer d'autres idées et suggestions à csotiriadi@gov.mb.ca.
- Le cours en ligne Français de base S1** est disponible. Pour parcourir le site du cours et pour d'autres renseignements, communiquez avec John Nedecky à jnedecky@gov.mb.ca.
- Les ressources didactiques suivantes peuvent maintenant être empruntées à la Direction des ressources éducatives françaises. Veuillez composer le (204) 945-8594 ou, sans frais, le 1 800 667-2950. Il est également possible d'acheter ces ressources auprès du :
Centre des manuels scolaires du Manitoba (CMS)
 Téléphone : (204) 483-5040 ou le 1 866 771-6822 (sans frais au Manitoba)
 Télécopieur : (204) 483-5041
 Courrier électronique : mtbb@merlin.mb.ca
 - Les contes animés IV** : Un livret rempli de suggestions et d'activités accompagne la vidéocassette ou le DVD. Le numéro de commande au CMS est le **92964** (vidéocassette) ou le **92965** (DVD).

- Lignes directrices concernant l'enseignement du français de base : guide à l'intention des divisions et districts scolaires** : document d'appui écrit en anglais et en français qui indique les directives et les conditions permettant aux écoles d'offrir une programmation en français de base qui est uniforme, efficace et qui assure la continuité. Le numéro de commande au CMS est le **90815**. Le document est également disponible sur le site Web du Ministère, à l'adresse <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/fdb/docapp.html>.

Bientôt disponible :

- Français de base S1 à S4 - Se brancher en français : des idées pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication**. Ce document d'appui facilitera l'usage de la technologie dans une salle de classe de français de base, S1 à S4. Il sera distribué sous peu aux écoles qui offrent le français de base au secondaire. Le document sera également disponible sur le site Web du Bureau de l'éducation française.
- CASLT Chez vous 2005**
 Cette journée pédagogique est offerte par l'Association canadienne des professeurs en langues secondes (CASLT/ACPLS) en collaboration avec l'Association manitobaine des professeurs de français (MATF) et le Bureau de l'éducation française. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Jamie Krutkevich, présidente de MATF, au (204) 694-8071.
 Date : le vendredi 6 mai 2005
 Heures : 9 h à 15 h 45
 Lieu : Centre Caboto, 1055, avenue Wilkes
 Thème : *Professional Development at its Best!*
 Un événement pédagogique pratique et informatif à ne pas manquer!

Recueils de textes littéraires francophones

Produits dans le cadre du *Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens*, deux ouvrages relatifs aux textes littéraires francophones viennent d'être envoyés aux écoles concernées : respectivement intitulés *Textes choisis, auteurs marquants de la littérature canadienne* et *Textes choisis, auteurs marquants de la littérature mondiale*, ces deux ouvrages constituent deux recueils de textes destinés aux élèves du cycle secondaire. La Direction de l'éducation française du ministère de l'Apprentissage de la province de l'Alberta a été le maître d'œuvre de ce projet.

Dans chacun des deux ouvrages, les textes choisis sont présentés selon une perspective historique. Une introduction trace un survol général; les textes sont ensuite groupés en fonction des étapes qui balisent l'évolution historique : ainsi, dans l'ouvrage consacré à la littérature canadienne, la section « Une société qui s'affirme » comprend cinq étapes (« La revendication », « La nature », « L'aliénation », « L'espoir et l'humour » et « L'amour et l'amitié ») qui regroupent chacune les textes pertinents.

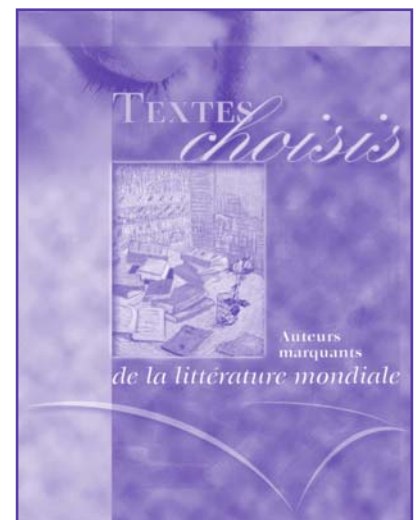
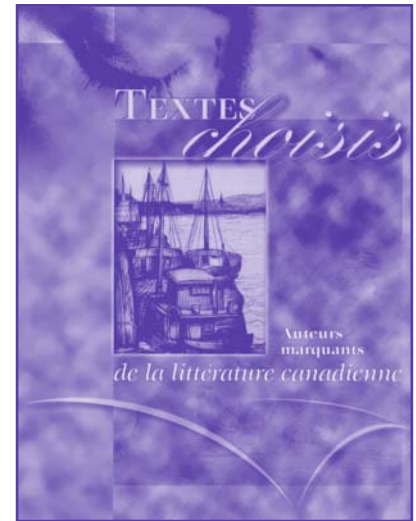
Chacun des deux ouvrages se clôt par une section consacrée aux « profils d'auteurs », qui présente des renseignements biographiques sur les auteurs inclus dans le recueil, des citations ainsi que des suggestions d'autres œuvres des auteurs ou d'adaptations cinématographiques de certaines de leurs œuvres.

La prise en compte du destinataire premier de ces deux recueils – l'élève du cycle secondaire – a conduit à établir une courte contextualisation pour chaque texte (en trois volets : « importance de l'auteur », « note sur le texte » et « orienter ta première lecture », parfois augmenté d'un quatrième, « pour te situer dans le texte », lorsque le texte l'exige). Dans la même perspective, chaque texte est suivi de « pistes de réflexion »; celles-ci invitent l'élève à faire part des réactions que suscite en lui la lecture du texte. Enfin, le soin apporté à la mise en page, l'usage de couleurs, l'intégration d'illustrations attestent du souci de proposer aux élèves du cycle secondaire une lecture attrayante.

Plus fondamentalement, ces deux ouvrages se proposent, par l'éventail des textes offerts, leur présentation qui invite à la lecture et le type d'activités qui les accompagnent, de développer chez les élèves du cycle secondaire le plaisir de lire des textes littéraires francophones.

Des exemplaires supplémentaires de ces deux ouvrages sont disponibles auprès du Centre des manuels scolaires du Manitoba, au prix de 25 dollars l'unité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec François Lentz, conseiller pédagogique en français au cycle secondaire auprès du Bureau de l'éducation française, en composant le (204) 945-6924 ou le 1 800 282-8069, poste 6924, ou par courriel à flentz@gov.mb.ca.



Listes de diffusion en mathématiques

Atelier, conférences, réunions... toutes des activités professionnelles enrichissantes, mais ce n'est pas un secret qu'il n'y a rien de tel qu'un tête-à-tête entre collègues : on s'échange stratégies, astuces, approches. Elles sont d'autant plus précieuses du fait qu'elles ont survécu à l'ultime épreuve... celle de la salle de classe.

Tout ça pour dire que tout moyen de faciliter un tel échange vaut la peine d'être tenté. Et voici le dernier... des listes de diffusion existent maintenant à TOUS les niveaux.

Le Bureau de l'éducation française avait mis sur pied une liste de diffusion où les enseignantes et les enseignants de mathématiques **au secondaire** pouvaient s'adonner à de tels échanges avec quiconque y était inscrit. Des listes semblables existent maintenant aux niveaux primaire et intermédiaire. Vous voulez vous y inscrire? Rien de plus simple! Rendez-vous à <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/ma/index.html>, cliquez sur le bouton « Listes de diffusion » et choisissez la ou les listes auxquelles vous voulez vous inscrire. C'est d'ailleurs du même site que vous pourrez, par la suite, soit partager quelque chose, soit poser une question.

Profitez-en!

La responsabilité sociale à l'École Centrale : une affaire de famille!

Trois coups de cloche : c'est le signal qui annonce que la récréation sera à l'intérieur. Ce n'est pas une surprise; il pleut ou il fait froid. Les capitaines se lèvent et sortent calmement des classes car les cours continuent encore pour quelques minutes. Bientôt, gymnase, bibliothèque et couloirs seront envahis par des familles rassemblées autour de grandes boîtes remplies de jeux. Une autre récré de plaisir mais aussi d'interactions multiâgées planifiées.

La responsabilité sociale

Depuis plusieurs années, le personnel de l'École Centrale, une école de la division scolaire River East Transcona, fait la promotion de la responsabilité sociale. Nous avons identifié les besoins de nos élèves à ce sujet et nous avons adapté l'approche de Maureen Dockendorf à notre contexte de centre d'immersion de la maternelle à la quatrième année. Il faut savoir que nous avions déjà en main un nouveau code de vie rédigé conjointement avec des représentants des parents. Nos attentes y sont regroupées autour de quatre domaines : le respect, la responsabilité, la coopération et la fierté.

Ainsi, chaque mois, nous mettons l'accent sur l'un de ces quatre domaines. Le domaine du mois est présenté lors de nos rassemblements du lundi matin, où tous les élèves et le personnel se retrouvent au gymnase pour commencer la semaine. Puis chaque jour, un élève partage un exemple pour ce domaine (*J'accepte les opinions des autres, Je fais mon travail, etc.*) : c'est le message de la semaine. Ce message devient donc un but à atteindre dans les différentes activités de classe. Quand l'occasion se présente, par exemple dans le cadre d'un travail en sciences humaines ou en santé, nous faisons des liens entre les domaines et la communauté : comment on célèbre chez différents peuples (la fierté), qui sont les leaders dans notre milieu (la responsabilité), quelles sont les façons de démontrer le respect dans la résolution de conflits, etc.

Les familles

En plus de ces stratégies, nous avons rassemblé en familles tous les membres de notre communauté scolaire. Il s'agit de quatorze unités d'élèves de la maternelle à la quatrième année sous la direction d'un adulte de l'école (directrice, titulaires, spécialistes, bibliothécaire ou auxiliaires).

Nous nous rencontrons le premier mardi du mois pour une période d'environ une heure. Une activité (dont la responsabilité est partagée de façon alternative entre les adultes de l'école) est réalisée : elle a pour but de renforcer les messages de la semaine et offrira une occasion de communiquer en français avec des gens autres que nos pairs de salle de classe. Nous discutons alors de nos responsabilités à la maison ou à l'école, apprenons un jeu mettant en valeur l'importance de la coopération, partageons un portfolio, etc. Il arrive que nous célébrions aussi un événement (la journée de la Terre par exemple) ou préparions des décors pour une présentation (un concert, la fête pour nos bénévoles, etc.).

Chaque famille a deux capitaines, un élève de troisième année et un autre de quatrième année à qui revient la tâche de superviser l'utilisation des boîtes de jeux que nous avons préparées en prévision des journées pluvieuses ou froides. De plus, cette année, pour faire un lien avec les communautés francophones du Manitoba, chaque famille s'est choisi un nom de village francophone et a créé un drapeau représentant cette communauté.

Un code de vie toujours vivant

Activités mensuelles de famille, messages de la semaine, liens avec les résultats d'apprentissage des programmes d'études; le code de vie est toujours présent dans le quotidien des élèves. De plus, nous reconnaissons les succès des élèves, encourageons les plus vieux à devenir moniteurs de récré ou du dîner, patrouilleurs ou membres du groupe de leadership. Au besoin, quand des comportements inappropriés se présentent, nous rappelons aux élèves les attentes de notre code de vie. Rien de nouveau : ils en ont attendu parler pratiquement tous les jours.

Après près de cinq ans de promotion de la responsabilité sociale, nous jugeons que l'expérience des familles touche davantage que ce but d'école : elle permet la création de liens entre nos élèves, peu importe leur niveau ou le quartier qu'ils habitent.

René Ammann
Enseignant de 3^e année (au nom du personnel)
rene_ammann@shaw.ca

Éducation
MANITOBA

ISSN 1703 8200

Nous avons tout mis en œuvre pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur* en indiquant l'origine des textes ou des tableaux. Si vous découvrez des erreurs ou des omissions, prière d'en informer le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour qu'elles soient rectifiées dans une prochaine version. Tous nos remerciements aux auteurs et éditeurs qui consentent à ce que nous adaptions, reproduisons ou traduisions leur matériel.

Le bulletin *Éducation Manitoba* contient des articles provenant du milieu éducatif ou du Ministère. Les articles signés exposent les opinions de l'auteur, pas nécessairement celles du Ministère. Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

Distribution

Éducation Manitoba est distribué gratuitement aux écoles du Manitoba. S'il vous faut des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec la personne indiquée ci-dessous. Sachez, cependant, qu'il n'existe qu'un nombre limité d'exemplaires additionnels à distribuer. Le bulletin est également publié en ligne à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/nouvelles/bulletin/index.html>.

La Division des programmes scolaires a élaboré un document semblable pour le programme anglais.

Personne-ressource

Nous vous invitons à soumettre des articles. Veuillez les faire parvenir en format imprimé et électronique avec votre nom et numéro de téléphone à :

Mélanie Marshall
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Tél. : (204) 945-6022
Télec. : (204) 945-1625
Courriel : memarshall@gov.mb.ca

Nous aimerions connaître votre opinion sur le bulletin. Vous pouvez envoyer vos commentaires, idées ou recommandations, qu'ils soient en format imprimé ou électronique, à l'adresse susmentionnée.

Manitoba 

